



Succession et liquidateurs

Par **antoine75**, le **20/11/2013** à **11:27**

Bonjour,

J'ai un soucis concernant la succession de mes parents.

Voilà 10 ans qu'ils sont décédés, je suis fils unique, donc seul héritier. Avant de mourir, ils avaient des dettes plus importantes que leur patrimoine, j'ai donc renoncé à leur succession.

Il ya maintenant quelques temps, j'ai appris que restait une somme importante sur le compte d'un de mes parents. Qui plus est sur le compte courant, ce qui profite à la banque car la somme a baissé de plus de 500 euros en 10 ans.

- Est ce une erreur des liquidateurs ?

J'ai appelé la banque, qui me demande, pour pouvoir récupérer l'argent, deux papiers :

- fin de succession

- attestation d'héritier unique

(Merci de préciser, s'il y a erreur, le nom exact de ces papiers)

Je me suis renseigné auprès du notaire qui m'a assuré que la succession est bouclée depuis bien longtemps et me conseillait donc de me mettre en contact avec les liquidateurs. Me précisant qu'il lui était impossible de me délivrer ces deux papiers.

Mes questions sont les suivantes :

1- Y a t il un moyen de récupérer cet argent ?

2- existe t il des risques ? Si oui lesquels ?

3- Que me conseillez vous ?

Merci de votre réponse.

Antoine

Par **domat**, le **20/11/2013** à **11:39**

bjr,

si vous avez renoncé à la succession, vous êtes censé n'avoir jamais été héritier.

donc vous n'avez aucun droit sur cet argent puisque vous n'avez jamais été héritier.

comme renonçant vous n'êtes pas concerné par cette succession.
si personne d'autres n'a accepté la succession, vous pouvez revenir sur votre renonciation pendant 10 ans mais vous aurez les dettes à payer.
cdt

Par **antoine75**, le **20/11/2013** à **12:12**

Merci de votre réponse.

Vous apportez par votre réponse une autre manière d'envisager le problème, qui est finalement la même que celle qui pose problème.

Mais vous la formulez avec concision, en allant droit au but.

Mes questions, auxquelles vous ne répondez pas, et qui sont pourtant la raison de mon message, ne doivent pas valoir d'être posées, je peux le comprendre.

Merci d'avoir formulé votre réponse.

CDLT